

ELECTIONS MUNICIPALES - Q&As – TABLEAU COMPARATIF

<u>Questions</u>	<u>Équipe Réalités</u> <u>(Présents : P. Gravaud, M. Serra, B. Viry)</u>	<u>Équipe Mairie actuelle</u> <u>(X. Daney, R. Chambolle)</u>	<u>Équipe Cap Ares Demain</u> <u>(JM. Zeller, M. Boisramé, JF. Vareille, C. Borie)</u>
INTRODUCTION	Notre démarche est claire : écouter, travailler avec les acteurs compétents et agir de manière responsable. Nous ne faisons pas de promesses irréalistes. Nous portons une méthode fondée sur le partenariat, la rigueur et une réelle volonté d'agir pour préserver durablement le littoral et le cadre de vie à Arès. Nous sommes convaincus que c'est collectivement, avec les associations, les institutions et les habitants, que nous pourrons relever ces défis dans la durée.	Nous avons mis en place sur notre mandat les principes du développement durable en nous appuyant sur ces trois piliers : écologique, social et économique. L'idée n'est pas d'opposer ces trois principes mais de les associer et cela a traversé tous nos projets. Si je prends l'exemple de la réalisation de la halle et de la place du marché nous avons revégétalisé 30% de la place, favorisé le lien social sur la commune avec une journée de marché supplémentaire le dimanche et dynamisé le commerce local. Cette réflexion autour de ces trois piliers a été l'axe transversale qui nous a aidé à conduire les réalisations de ce mandat et les futures.	En premier lieu, bien connaître les problèmes et les risques, les intervenants, ce qui est autorisé ou pas.
LITTORAL / ENVASEMENT			
Quelles actions comptez vous mettre en oeuvre pour lutter contre l'envasement sur la plage d'Arès et les chenaux d'Arès?	Sur l'envasement, notre position est claire : une commune ne peut pas travailler seule sur des équilibres aussi complexes. La commune agira en lien étroit avec le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA), le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon (SMPBA) et l'Observatoire de la Côte Aquitaine (OCA), pour revoir l'hydraulique des eaux pluviales, en s'appuyant sur des cartographies historiques, faisant apparaître le réseau naturel de drainage (cours d'eau et fossés). L'objectif est de restaurer ces	<u>Chenaux</u> • Le dragage du chenal du port d'Arès est programmé en 2026. • Nous souhaitons privilégier le dépôt en mer des sédiments propres, plutôt qu'à terre, afin de réduire les coûts et limiter les nuisances liées au transport routier vers les UGS (Unités de Gestion des Sédiments). • Un test de "jetting", proposé par le SIBA dans le chenal du Club Nautique,	Essayer des solutions pérennes et donc biologiques, associées à un dévasement mécanique très localisé pour le nautisme (port, Trou de tracasse). Un dévasement biologique et progressif : • Restauration de la circulation de l'eau (voir vidage de la « lagune » de la CCAS, percement de la jetée, par ex 1m tous les 2 ou 3 m, à étudier)

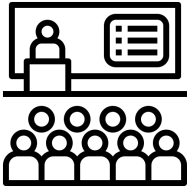
	écoulements naturels qui alimentent les esteyes puis les chenaux. Parallèlement, il conviendra d'identifier, toujours en lien avec nos partenaires, les chenaux prioritaires à entretenir, et mettre en œuvre des techniques de dragage respectueuses de l'environnement, n'alternant ni les herbiers de zostères, ni les prés salés	permettra de maintenir la profondeur après dragage <u>Plages</u> • Trois nettoyages mécaniques par an sont prévus. • En été, deux saisonniers assurent le nettoyage manuel sans intervention sur la laisse de mer. • Nous sommes défavorables aux transferts de sable, afin de limiter les risques de submersion et le déchaussement des perrets. • Les zones proches de la jetée ne peuvent être dégagées en raison de la présence d'espèces végétales protégées	• Préservation et activation de la faune benthique (arénicoles, vers fousseurs, bivalves comme coques et palourdes), pour oxygéner la vase • Protection des herbiers de zostères pour fixer la vase « propre » et surtout favoriser le développement des bactéries aérobies décomposeuses (très favorables à l'ostréiculture) associé à des interventions mécaniques uniquement ciblées et non destructrices. • « Traiter » l'eau douce qui se déverse dans le bassin pour limiter l'apport de sédiments supplémentaires.
Comment contribuer efficacement au programme de réimplantation des zostères porté par le PNM ?	<u>Parole du candidat - Philippe GRAVAUD</u> « Nous soutenons pleinement le programme de réimplantation des zostères porté par le Parc Naturel Marin. La commune prendra toute sa part pour accompagner cette démarche, notamment par l'information et la sensibilisation des habitants et des usagers. » L'objectif est de mieux faire connaître aux Arésiens le rôle essentiel des herbiers aquatiques (véritables indicateurs de la bonne santé du milieu) et de promouvoir des pratiques compatibles avec leur préservation, tant pour les usages maritimes (nautisme, pêche, arrachage des spartines) que pour certaines pratiques terrestres susceptibles d'impacter la qualité des eaux (jardinage, entretien des véhicules et toitures).	• Nous soutenons pleinement le plan d'action du PNM. • Il est essentiel d'être particulièrement proactif afin que le Nord Bassin bénéficie équitablement des moyens alloués. • Nous proposons de tester simultanément plusieurs méthodes sur une zone dédiée du bassin	• D'abord se mettre en rapport avec eux et leur demander leurs besoins et comment ils envisagent la solution. • Cartographier les zones concernées, celles à conservées, à améliorer... et pédagogie + communication. • Peu favorable à l'interdiction simplement imposée, même s'il faut limiter les usages destructeurs, je préfère accompagner les expérimentations du PNM, sensibiliser les usagers et intégrer la zostère comme

			infrastructure naturelle de stabilisation des sédiments.
Comment s'inscrire dans le plan de prévention des risques de submersion adapté au territoire ?	En lien avec l'Observatoire de la Côte Aquitaine, la commune s'appuiera sur une cartographie actualisée de l'aléa de submersion marine afin d'identifier précisément les secteurs sensibles . Cette approche permettra d'informer les riverains et de définir, avec les partenaires compétents, des mesures adaptées pour éviter, réduire ou, lorsque cela est nécessaire, compenser l'exposition au risque des biens, des équipements publics et des réseaux (par exemple : Saint-Brice et l'hôpital Wallerstein).	Arès est relativement moins exposée que d'autres communes, mais deux zones restent vulnérables • Le quartier Saint-Brice et l'hôpital : les travaux réalisés en 2024 (200 k€ investis en deux mois) devraient prévenir toute récurrence. • La jetée et la place Dartiguelongue : une modification du perret est envisagée afin de réduire l'impact d'une éventuelle submersion	• En acceptant et en expliquant les lois naturelles ! • En combinant solutions fondées sur la nature (estrans vivants, vasières fonctionnelles, végétation halophile comme salicorne, profil des plages...) et aménagements sobres, tout en respectant la dynamique naturelle du Bassin et en informant les habitants des risques réels. Intégrer le PPRL au PLU • Participer activement au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) • Développer un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) à jour et testé. • Quand le risque ne peut pas être supprimé, installer des clapets anti-retour dans les canalisations, restaurer les bacs dans lesquels se jetaient les fossés, des batardeaux mobiles...
Pensez vous mettre en place des "bacs à marée" comme il en existe par exemple à Andernos ?	Oui, cette démarche sera mise en œuvre en partenariat avec le Parc Naturel Marin (appel à projet) et les associations locales. Cela s'inscrit dans une logique à la fois pédagogique et participative ; l'objectif est d'impliquer les usagers en agissant pour la	• Mise en place depuis quelques années d'une stratégie de responsabilisation des usagers des domaines communs : suppression de toutes les poubelles et chacun reprend ses déchets • Dans cette logique, la mise en place des bacs à marée n'est pas envisagée	Oui, comme outil de sensibilisation et de collecte des déchets marins , en lien avec les associations locales, associé à des poubelles de tri dans les lieux fréquentés

	préservation du littoral et en sensibilisant mieux aux déchets marins.		
QUALITE DES EAUX & BIODIVERSITE MARINE			
Quelle contribution apporterez vous au plan d'action du SIBA (réseau eaux usées et eau de pluie) pour l'amélioration de la qualité des eaux du bassin ? 	La commune travaillera avec le SIBA afin d'identifier précisément les débordements des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées sur Arès. Cela permettra de définir un plan pluriannuel d'entretien et de restauration des réseaux endommagés ou vulnérables (par exemple : restaurer le cours d'eau du Garguehos, busé sur un tiers de son tracé amont). Parole du candidat - Philippe GRAVAUD "Sur la qualité des eaux, nous serons exigeants. Le SIBA porte aujourd'hui un plan d'investissement très important sur les réseaux d'eaux usées et pluviales, à l'échelle de l'ensemble du Bassin. Notre rôle, à l'échelle communale, sera de défendre les intérêts d'Arès, d'identifier les points sensibles et de prioriser les interventions, pour améliorer durablement la situation et la qualité des eaux»	• L'enjeu principal concerne l'écoulement des eaux pluviales davantage que la capacité du réseau d'eaux usées, qui semble dimensionné pour absorber aussi les pics estivaux • Principe en cas de fortes pluies : ralentir les flux provenant du bassin versant et les accélérer en zone urbaine. • En concertation avec le SIBA : ○ Sur le bassin versant : développement du drainage via bassins de rétention et zones humides. ○ En zone urbaine : optimisation des flux par l'entretien des crastes, fossés et ruisseaux (notamment le Garguehos) et amélioration de l'écoulement boulevard de l'Aérium • Le plan du SIBA est focalisé sur Ares avec deux des six actions qui y seront exclusivement mises en œuvre	• En assistant aux réunions ! • En soutenant la modernisation des réseaux, la gestion des eaux pluviales à la source, la réduction des apports organiques et la cohérence entre qualité de l'eau, biodiversité et activités conchylicoles. • Mais aussi en étudiant en amont tous les aspects de l'implantation d'un centre de traitement des eaux usées sur le territoire de la commune.
Comment comptez vous mobiliser la population arésienne pour mieux gérer l'écoulement des eaux pluviales sur les propriétés privées ?	La municipalité renforcera l'information sur les enjeux liés aux eaux pluviales et sur les dispositifs existants, notamment la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) du SIBA. Lorsque l'intérêt général le justifiera, le recours à une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) permettra d'agir sur des parcelles privées, dans un cadre transparent et concerté. Parole du candidat - Philippe GRAVAUD :	• La brochure du SIBA rappelle clairement l'obligation des propriétaires d'entretenir les fossés en limite de propriété, même si la commune l'a souvent fait jusqu'ici. • Le respect du PLU sera renforcé, avec l'exigence qu'au minimum 40 % des terrains constructibles restent en pleine terre	• Par l'information, des guides pratiques, des incitations à l'infiltration naturelle (sols perméables, noues, récupération d'eau) et une pédagogie continue. • En montrant l'exemple : utilisation de revêtements perméables, récupération d'eau des bâtiments communaux, entretien des arbres « pompeurs

	« Nous pensons que la pédagogie est essentielle. Il faut expliquer clairement les enjeux liés aux eaux pluviales et rappeler les dispositifs existants, en lien avec la compétence GEMAPI. »		» d'eau (ne pas laisser monter les pins, abattre et replanter), • En vérifiant les busages . • En adoptant une charte d'entretien des fossés , à la charge des propriétaires, mais à adapter selon âge et moyens
PROTECTION DE LA FORET			
De quelle manière contribuer au plan d'action du Conservatoire du Littoral pour le domaine des Quinconces ?	La commune proposera de relancer, avec le Conservatoire du Littoral et la commune d'Andernos, le plan de gestion du site, en associant les usagers, les associations et les partenaires institutionnels afin de concilier préservation écologique et usages (exemple : au travers d'un comité consultatif).	• La gouvernance du domaine est partagée entre le Conservatoire du Littoral, la commune d'Andernos et celle d'Arès. Nous devons être plus efficace et mieux collaborer avec les 2 autres acteurs • Nous veillerons au suivi rigoureux du plan de gestion défini	Se mettre en rapport avec les intervenants et étudier leurs demandes et propositions . Attention territoire d'Andernos
Quelles actions prévoir dans le cadre d'un plan de prévention des risques incendie ? 	Parole du candidat - Philippe GRAVAUD : « La forêt est un patrimoine précieux, mais aussi un espace à risques. Nous voulons renforcer la prévention , mieux informer sur les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), être exemplaires sur les terrains communaux et accompagner les propriétaires privés avec des solutions techniques mutualisées et adaptées, en lien avec l'Office National des Forêts (ONF) et la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI)»	Il n'existe pas de PPRIF actuellement seules les grosses communes forestières en possèdent un. Nous apportons une attention toute particulière depuis deux ans à la réalisation des OLD (Obligation Légale de Débroussaillage) d'abord sur les espaces qui concernent la commune et en suivant avec les particuliers concernés	Entretien raisonné , débroussaillage ciblé, information du public, coordination avec les services compétents, préservation de la biodiversité forestière, pare-feu utiles, point d'eau fonctionnels, pistes praticables.
Comment combiner le besoin pour plus de logements et la préservation des espaces verts ? Quelle est votre priorité entre les 2 sujets ?	Parole du candidat - Philippe GRAVAUD : « Sur la question du logement, notre priorité est claire : le logement à l'année, dans le cadre d'un urbanisme maîtrisé . Le besoin en logements doit d'abord être objectivé et analysé en cohérence avec les ressources, les infrastructures et les services disponibles sur le territoire. Cela implique de	• La priorité est de permettre aux actifs, par exemple les soignants de l'hôpital, de se loger sur la commune. Cela implique de construire. • Un développement vertical n'est pas envisagé : la surface urbanisée représente seulement 10 % du territoire (contre 40 % à Andernos). Nous	Je vais faire une réponse provocatrice. La démagogie voudrait que je vous dise : « la priorité doit aller à la préservation des espaces naturels, avec un développement urbain mesuré, densifié et compatible avec les

	construire en priorité sur des espaces déjà artificialisés, en s'appuyant sur la trame verte et bleue, la charte de l'Arbre et l'Atlas de la biodiversité communale, tout en protégeant durablement les espaces naturels publics, via la transformation du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Nous refusons l'opposition caricaturale entre logement et environnement : les deux doivent avancer ensemble. »	pouvons donc dédié une petite partie du territoire à de nouvelles constructions. • Les projets incluent la réhabilitation du terrain des pompiers et la construction sur le site des Mimoza, avec une part importante de logements sociaux. La première attribution relèvera de la commune, sur une liste comprenant déjà beaucoup de demandes	équilibres écologiques. » et bien non ! Nous avons des solutions pour le logement, qui utilise des niches, sans toucher aux espaces naturels (bail à réhabilitation, aide au logement intergénérationnel...) plus efficaces et plus rapides. Sur le sujet de la construction d'immeubles ou de lotissements, ma réponse est proportionnée et varie selon l'endroit. Parlons des « Mimosas » : réétudier le dossier dans sa globalité avant toute réalisation, en tenant compte des riverains bien sûr, mais aussi de la sécurité sur cette voie, de l'image que l'on veut donner à l'entrée d'Arès, de l'intégration au développement global, au plan de circulation et de stationnement... Parlons de « la Montagne » : nous aimerions privilégier un « éco quartier ». A négocier...
INFORMATION - FORMATION			
Quel système de revue à destination des habitants sur les plans d'action environnement de la municipalité comptez vous mettre en place ?	La municipalité s'appuiera sur l'ensemble de ses supports (magazine municipal, site internet, panneaux lumineux, réseaux sociaux, réunions publiques...) pour assurer une information régulière, pédagogique et transparente sur les actions environnementales engagées.	Nous utilisons et continuerons à utiliser la revue municipale pour communiquer sur les actions environnementales	Une information régulière, accessible et transparente sur les actions environnementales de la commune, leurs résultats et leurs limites. Mais sachant que l'éco responsabilité est pour nous un sujet transversal, l'information ne sera peut être pas spécifique

Quel canal d'information de la mairie pourrait être à la disposition de l'association pour faire passer ses informations ? 	Nous voulons mettre en lumière les associations locales qui agissent au quotidien sur notre commune. Cela pourra se matérialiser grâce à des articles dédiés et diffusés sur nos différents supports de communication (magazine municipal, site internet...). Aussi, comme nous nous y sommes déjà engagés, les associations arésiennes seront prioritaires dans l'usage des salles communales (réunions, conférences, ateliers ou activités etc.). <u>Parole du candidat - Philippe GRAVAUD :</u> « Nous croyons beaucoup à la concertation. Les associations comme la vôtre ont toute leur place dans les réunions de concertation, les commissions extra-municipales et, le cas échéant, des visites de terrain ou de chantiers pourront servir de supports pour relayer les informations. Notre volonté est de construire une relation de partenariat dans la durée, fondée sur le dialogue, le respect des compétences et la transparence. »	Il existe l'Agenda un document municipal qui paraît tous les 4 mois et qui permet aux associations de communiquer. Ce petit livret en format A5 est disponible en mairie et à l'office de tourisme.	Les supports municipaux existants (site internet, bulletin, réunions publiques) afin de relayer les informations d'intérêt général, évidemment. Mais attention, j'insiste, accès libre à condition que l'utilisation respecte l'intérêt général. Pas de publication partisane.
---	--	---	---